

CONCLUSION

CELA fait un petit moment que vous m'écoutez et j'ai toujours entendu dire que les meilleurs discours étaient les plus courts donc celui-ci va bientôt prendre fin mais pas avant de vous rappeler quelques règles élémentaires concernant un groupe de marche.

- **D'ABORD** la personne qui mène est responsable du groupe et c'est elle qui prend les décisions
Elle peut donc être ou devenir autoritaire et directive.
- L'animatrice/teur peut être amené à déconseiller voire refuser un adhérent pour une randonnée ou un séjour par mesure de sécurité pour lui ou pour le groupe. En cas de doute, les randonneurs (avant de s'inscrire) doivent contacter l'organisateur.
- **SI** la personne qui mène s'est trompée au niveau du kilométrage et/ou au niveau du dénivelé : **N'OUBLIEZ JAMAIS QUE NOUS SOMMES DES PERSONNES COMME VOUS**, et ce n'est pas parce que nous avons passé un brevet fédéral que nous maîtrisons tout. **ALORS N'AGISSEZ PAS COMME DES CONSOMMATEURS MAIS AGISSEZ COMME DES PARTENAIRES CAR JE VOUS LE REPETE NOUS SOMMES COMME VOUS. NOUS SOMMES NOUS AUSSI DES BENEVOLES MAIS QUI PRENONS EN PLUS UNE PART DE RESPONSABILITE : CELLE DE VOUS MENER.** Et si vous acceptez nos consignes de bon gré vous verrez, la convivialité ne sera que meilleure. Car sachez que pour nous, si la rando s'est bien passée, si la convivialité a été de mise et si l'osmose du groupe a eu lieu : Alors nous sommes contents car c'est pour nous notre seule récompense, notre seul salaire en quelque sorte !
- **SI** parmi vous, des personnes veulent mener des randonnées, votre formation sera prise en charge. **Vous** verrez, vous serez bien accueillis.

A votre disposition pour répondre à vos questions. **MERCI.**

Maintenant, je vais passer la parole à Chantal qui va vous donner des pistes pour apprécier le niveau d'une randonnée.

Jean-Emile Joubert